

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 48/2020
22 décembre 2020

Le Collège de la Concurrence approuve l'acquisition des Editions de l'Avenir et de L'Avenir Hebdo par IPM

Le Collège de la Concurrence de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 22 décembre 2020 l'acquisition de la société L'Avenir Hebdo SA et de la branche d'activités « presse » de la société Editions de l'Avenir SA par IPM Group SA.

IPM est un groupe diversifié, actif dans les médias, l'internet (notamment en immobilier), les voyages et les paris sportifs. Dans le domaine des médias, il est l'éditeur des journaux *La Libre* et *DH/Les Sports* et des magazines hebdomadaires *Paris Match Belgique* et *Courrier International*.

La concentration concerne le quotidien *L'Avenir*, l'hebdomadaire *Le Journal des Enfants* et les magazines hebdomadaires *Moustique* et *Télé Pocket* ainsi que les activités publicitaires et les sites internet y afférents.

Le Collège a constaté, avec l'auditeur, que l'opération notifiée n'a pas d'effet de concentration susceptible de faire obstacle à l'approbation.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen
Président
Tel. +32 (2) 277 73 74
Courriel : jacques.steenbergen@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).